

Province de Québec
Municipalité de Barnston-Ouest

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Barnston-Ouest, tenue le 8 janvier 2018, à 19h30, à la salle du Centre Communautaire sise au 2081 chemin Way's Mills à Barnston-Ouest, à laquelle sont présent(e)s les conseiller(ère)s :

Monsieur Yannick Fecteau	Monsieur Ziv Przytyk
Madame Virginie Ashby	Monsieur Normand Vigneau
Madame Julie Grenier	Madame Cynthia Ferland

Formant quorum sous la Présidence de monsieur le maire Johnny Pizar.

Madame Sonia Tremblay, secrétaire-trésorière et directrice générale de la Municipalité, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution du conseil ce qui suit :

1. Ouverture de la séance ordinaire du 8 janvier 2018

Monsieur le maire Johnny Pizar, souhaite la bienvenue et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance à 19h31.

18 01 001

2. Adoption de l'ordre du jour du 8 janvier 2018

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Normand Vigneau et il est résolu ;**

Que l'ordre du jour du 8 janvier 2018, soit adopté tel que présenté avec l'ajout du point 13.1. Délégué à Acti-Sports.

1. **Ouverture**
Mot de bienvenue du maire
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 et des séances extraordinaires du 18 décembre 2017**
4. **Première période de questions**
5. **Suivi de la dernière assemblée**
6. **Correspondance**
 - 6.1. **Invitation, demande d'appui et d'aide financière**
 - 6.1.1. Sentier nature Tomifobia
 - 6.1.2. JEVI - Centre de prévention du suicide
 - 6.1.3. Centre d'arts Rozynski – demande d'appui
7. **Affaires courantes municipales**
 - 7.1. **Dossiers municipaux**
 - 7.1.1. Régie de l'Est – nomination du délégué et délégué substitut
 - 7.1.2. FQM – Déclaration commune – Forum des communautés forestières
 - 7.1.3. FQM – Milieux humides - Financement des nouvelles responsabilités
 - 7.1.4. Demandes locales à la Sûreté du Québec
 - 7.2. **Règlement**
 - 7.2.1. Adoption du Règlement numéro 262-2017 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Barnston-Ouest
8. **Rapport du Maire et des conseillers**
 - 8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire
 - 8.2. Rapport des conseillers

9. **Rapport de l'inspecteur municipal et voirie**
 - 9.1. Dépôt du rapport mensuel
10. **Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement**
 - 10.1. Dépôt du rapport mensuel
11. **Rapport de la directrice générale**
 - 11.1. Dépôt du rapport mensuel de la directrice générale et secrétaire-trésorière
12. **Trésorerie**
 - 12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer
13. **Divers**
 - 13.1. Délégué à Acti-Sports
14. **Deuxième période de questions**
15. **Levée de la séance ordinaire**

Adoptée à l'unanimité

18 01 002

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 et des séances extraordinaires du 18 décembre 2017

**Il est proposé par la conseillère Cynthia Ferland,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 4 décembre 2017 et des séances extraordinaires du 18 décembre 2017 soient adoptés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité

4. Première période de questions

Madame Aude Gendreau-Turmel, du Centre d'arts Rozynski, est venue présenter son projet de salle de four extérieur aux membres du Conseil. Madame Gendreau-Turmel demande aux élus une lettre d'appui pour ses demandes de subvention. Ce que le conseil lui accorde.

18 01 003

6.1.1. Sentier nature Tomifobia

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

Que la Municipalité accorde un soutien financier de 250\$ à Sentier nature Tomifobia.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

18 01 004

6.1.2. JEVI – Centre de prévention du suicide

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

Que la Municipalité accorde un soutien financier de 100\$ à l'organisme JEVI – Centre de prévention du suicide.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale à payer cette dépense.

Adoptée à l'unanimité

6.1.3. Centre d'arts Rozynski

La directrice générale rédigera une lettre d'appui, au nom de la Municipalité, au projet de salle de four extérieur du Centre d'arts Rozynski.

18 01 005

7.1.1. Régie de l'Est – nomination du délégué et délégué substitut

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Julie Grenier et il est résolu ;**

De nommer le maire Johnny Pizar, comme délégué auprès de la Régie intermunicipale de prévention et de protection incendie Memphrémagog Est, communément appelé « Régie de l'Est » et le conseiller Yannick Fecteau comme délégué substitut tel que le prévoit les articles 5.1 et 5.3 de l'entente.

Adoptée à l'unanimité

18 01 006

7.1.2. FQM – Déclaration commune – Forum des communautés forestières

CONSIDÉRANT que les économies de la forêt procurent des emplois directs à plus de 106 000 personnes et représentent 2,8 % de l'économie québécoise ;

CONSIDÉRANT que les activités économiques qui forment les économies de la forêt contribuent à plus de 9,5 milliards de dollars à l'économie québécoise, dont près de 1 milliard lié à l'exploitation de produits forestiers non ligneux et aux activités récréatives ;

CONSIDÉRANT que le Forum des communautés forestières organisé par la FQM, qui s'est tenu à Québec le 28 novembre dernier, s'est conclu par la signature d'une déclaration commune par plus de 14 signataires représentatifs des différentes activités économiques liées à la forêt ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par la conseillère Cynthia Ferland et il est résolu ;**

D'appuyer la déclaration commune adoptée lors du Forum des communautés forestières 2017.

De demander à la FQM de mener les actions nécessaires visant la réalisation des engagements issus de la déclaration commune du Forum des communautés forestières 2017.

De transmettre cette résolution au premier ministre du Québec (c.c. MDDELCC, MFFP, MFQ, MESI, MAPAQ, MAMOT) et au premier ministre du Canada.

Adoptée à l'unanimité

18 01 007

7.1.3. FQM – Milieux humides – Financement des nouvelles responsabilités

CONSIDÉRANT que la Politique gouvernementale de consultation et d'allègement administratif à l'égard des municipalités précise que le gouvernement doit faire une analyse économique des coûts lorsqu'une mesure gouvernementale est susceptible d'entraîner une hausse importante de responsabilités pour une municipalité ;

CONSIDÉRANT la sanction le 16 juin 2017 de la *Loi n° 132 concernant la conservation des milieux humides et hydriques* par le gouvernement du Québec ;

CONSIDÉRANT que cette loi oblige les MRC à assumer une nouvelle responsabilité, soit l'adoption et la gestion d'un plan régional des milieux humides et hydriques (PRMHH) ;

CONSIDÉRANT que la MRC aura 5 ans pour élaborer son PRMHH et que ce dernier devra être révisé tous les 10 ans ;

CONSIDÉRANT que les MRC devront compléter l'identification des milieux humides et hydriques ;

CONSIDÉRANT l'ampleur de la tâche en termes de ressources financières et humaines afin de porter à bien cette responsabilité imposée ;

CONSIDÉRANT qu'aucune compensation financière n'est actuellement prévue pour aider les MRC à répondre à cette obligation ;

CONSIDÉRANT que les compensations financières systématiques prévues dans les mesures transitoires du projet de loi n° 132 peuvent avoir des impacts financiers importants pour les MRC et les municipalités ;

CONSIDÉRANT que les MRC et municipalités interviennent régulièrement dans les milieux hydriques et humides dans l'exercice de leur compétence relative à la gestion des cours d'eau, ou pour entretenir des infrastructures qui, dans certains cas, appartiennent au gouvernement du Québec ;

**Il est proposé par le conseiller Normand Vigneau,
Appuyé par la conseillère Virginie Ashby et il est résolu ;**

De demander au MDDELCC une analyse des coûts pour la réalisation des plans de gestion et de conservation des milieux humides et hydriques ainsi que des impacts financiers pour les municipalités de la mise en œuvre des dispositions de la loi.

De demander au gouvernement du Québec un financement adéquat pour permettre aux MRC de compléter l'identification des milieux humides.

De demander au gouvernement du Québec d'octroyer une aide financière aux MRC afin d'assumer les coûts reliés à la réalisation et à la gestion du plan régional des milieux humides et hydriques.

De demander au gouvernement une exemption au régime de compensation prévu à la *Loi n° 132* pour les MRC et les municipalités dans le cadre de la réalisation de travaux relevant de l'exercice de leurs compétences et pour la réalisation de travaux d'infrastructures publiques.

De demander à l'ensemble des MRC du Québec d'adopter et de transmettre cette résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ainsi qu'au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité

18 01 008

7.1.4. Demandes locales à la Sûreté du Québec

ATTENDU que les membres du conseil ont révisé les demandes locales devant être priorisées en 2018, par le comité de sécurité publique de la MRC de Coaticook ;

**Il est proposé par la conseillère Julie Grenier,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

De soumettre au dit comité la liste suivante des priorités :

Contrôler la vitesse principalement au début et à la fin des quarts de travail des employés à Kingscroft (6h45 et 15h30).

Faire respecter les arrêts obligatoires, notamment ceux-ci :

- sur le chemin Kingscroft (à l'intersection des chemins Corey et Simard);
- à l'intersection des chemins Stage et Bean;
- sur le chemin Hunter (à l'intersection du chemin Way's Mills).

Faire respecter les arrêts obligatoires aux conducteurs de machineries agricoles.

Contrôler la vitesse sur le chemin Stage, le chemin Roy Nord, la Route 141 et sur le chemin Way's Mills (principalement à l'entrée du hameau).

Contrôler les courses d'autos sur le chemin Kingscroft.

Porter une attention particulière au terrain de jeu, à la patinoire et à la cabane du parc de Kingscroft, notamment en ce qui touche au vandalisme et aux feux à ciel ouvert.

Application des règlements municipaux relatifs à la circulation (VTT), ainsi qu'une attention particulière aux déchets sur la chaussée (véhicule laissant échapper du lisier sur la chaussée) ainsi qu'au stationnement non autorisé en bordure des chemins municipaux (toute l'année).

Porter une attention particulière, lors de la saison de la chasse, aux personnes qui chassent à partir et aux abords des chemins municipaux.

Adoptée à l'unanimité

18 01 009

7.2.1. Adoption du Règlement numéro 262-2017 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Barnston-Ouest

ATTENDU que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (L.R.Q., c.E-15.1.0.1) impose aux municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux ;

ATTENDU que l'article 13 de la Loi prévoit que lors d'élections générales, toute municipalité locale doit, avant le 1^{er} mars de l'année qui suit, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification ;

ATTENDU que le conseil prend en compte le règlement numéro 262-2017 *Règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Barnston-Ouest* et en fait sien comme ici au long reproduit ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné régulièrement le 4 décembre 2017 ;

ATTENDU que le conseiller Ziv Przytyk a présenté et expliqué, lors de la séance ordinaire du 4 décembre 2017, la portée du règlement numéro 262-2017 et qu'une copie de celui-ci a été remise aux membres du conseil ;

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a donné un avis public conformément à l'article 12 de la Loi ;

ATTENDU que la directrice générale secrétaire-trésorière rappelle aux membres du conseil l'objet du règlement, soit le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Barnston-Ouest ;

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

D'approuver et d'adopter le règlement numéro 262-2017 *Règlement portant sur le code d'éthique et de déontologie de la Municipalité de Barnston-Ouest* tel que présenté.

D'enregistrer et de copier ledit règlement au long au Livre des règlements de la Municipalité, sous le numéro 262-2017, et en conséquence, signé par le maire et la secrétaire-trésorière, et déposé sous la garde de cette dernière.

De publier un avis de promulgation dudit règlement et de transmettre une copie dudit règlement au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Adoptée à l'unanimité

8.1. Rapport des activités à la MRC de Coaticook et autres activités par monsieur le maire

Monsieur le maire fait part au conseil de ses diverses activités.

8.2. Rapport des conseillers

Les conseillers font rapport au conseil de leurs diverses activités.

9.1. Rapport de l'inspecteur municipal et de voirie

Dépôt du rapport mensuel de l'inspecteur pour le mois de décembre 2017.

10.1. Rapport de l'officier municipal en bâtiment et environnement

Dépôt du rapport mensuel de l'officier municipal pour le mois de décembre 2017.

11.1. Rapport de la directrice générale

Dépôt du rapport de la directrice générale, secrétaire-trésorière pour le mois de décembre 2017.

18 01 010

12.1. Approbation des listes : comptes payés, dépenses incompressibles et comptes à payer

ATTENDU que la secrétaire-trésorière a remis aux membres du conseil les listes détaillées des comptes payés, des dépenses incompressibles et des comptes à payer, à savoir :

A) Comptes payés au 4 décembre 2017 – 17-12-167	102 640.57\$
B) Dépenses incompressibles – décembre 2017	3 981.54\$
C) Salaires décembre 2017	15 782.70\$
D) Comptes à payer au 8 janvier 2018	79 245.21\$

ATTENDU que la secrétaire-trésorière met à la disposition du conseil municipal toutes les factures relativement à B, C et D ;

À CES CAUSES,

**Il est proposé par le conseiller Ziv Przytyk,
Appuyé par le conseiller Yannick Fecteau et il est résolu ;**

D'approuver les comptes tels que décrits dans lesdites listes, pour un montant de 99 009.45\$, d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des dépenses.

Adoptée à l'unanimité

13.1. Délégué à Acti-Sports

Les membres du conseil acceptent que Monsieur Martin Saindon siége à Acti-Sports, au nom de la Municipalité.

18 01 011

15. Levée de la séance ordinaire du 8 janvier 2018

**Il est proposé par la conseillère Virginie Ashby,
Appuyé par le conseiller Ziv Przytyk et il est résolu ;**

Que la séance ordinaire du conseil municipal soit levée, il est 20h25.

Adoptée à l'unanimité

« En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions qu'il contient conformément à l'article 142 du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)*. »

MAIRE

DIRECTRICE GENERALE ET SEC-TRES.